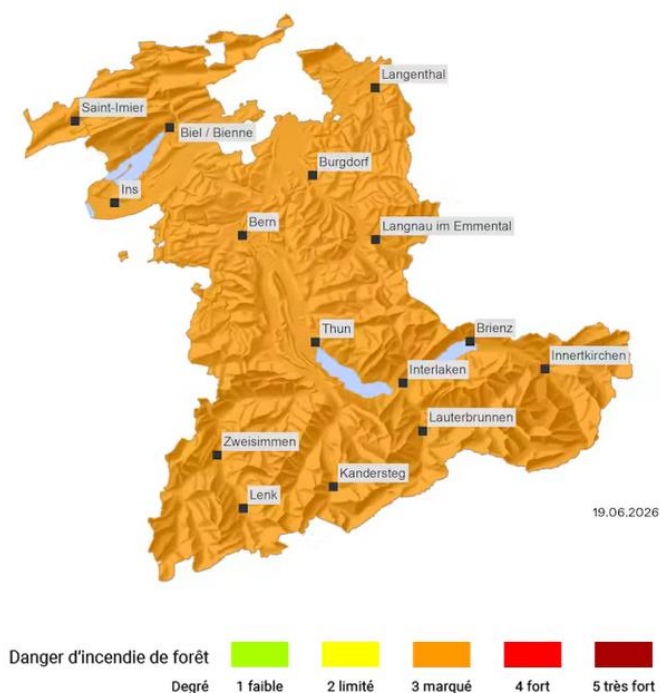


Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Incendie de forêt **Danger marqué !**

La Municipalité de Saint-Imier relaie les informations de l'office des forêts et dangers naturels qui suit en permanence l'évolution du risque d'incendie de forêt. Il se situe actuellement au niveau 3 « danger marqué ».



La majorité des incendies de forêt sont d'origine humaine et le résultat d'une imprudence. C'est pourquoi, le public doit être informé du risque actuel de danger d'incendie de forêt et sensibilisé au comportement à adopter selon la situation. Il convient de rappeler et de respecter un certain nombre de précautions afin d'éviter un départ de feu :

- En cas de conditions venteuses, il faut renoncer à faire du feu
- Ne faire des feux que dans des foyers fixes prévus à cet effet (avec fond bétonné) et éteindre entièrement les braises avant de quitter les lieux
- Surveiller en permanence les feux et éteindre immédiatement les flammèches

- Ne jamais jeter de cigarettes allumées ou de mégots à terre lors de promenade en campagne ou en forêt
- Ne jamais jeter de cigarettes allumées ou de mégots par la fenêtre de la voiture

En cas de début d'incendie, il convient d'appeler immédiatement les pompiers au 118.

La Municipalité remercie la population de respecter ces précautions. (cm)

Rue Agassiz

Résultats du radar pédagogique

Régulièrement, la Police administrative procède à des contrôles de vitesse par le biais du radar pédagogique. Ce dernier a été installé à la Rue Agassiz, où la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h, du 19 mai au 5 juin 2026. 14'593 véhicules ont été contrôlés.

La vitesse moyenne mesurée est de 28 km/h. Toutefois, près d'un automobiliste sur trois n'a pas respecté la limitation : 4'652 véhicules, soit 31,9 % du trafic contrôlé, ont circulé au-delà des 30 km/h autorisés.

Dans le détail, 4300 véhicules ont circulé entre 31 et 40 km/h, 329 entre 41 et 50 km/h, 20 entre 51 et 60 km/h, 1 entre 61 et 70 km/h et 2 entre 71 et 80 km/h.

Malgré une limitation fixée à 30 km/h, un chauffard a en effet roulé à 77 km/h à la rue Agassiz le vendredi 22 mai entre 14h00 et 15h00, une rue fréquentée quotidiennement par de nombreux écoliers. Un autre excès a été constaté le dimanche 31 mai entre 16h et 17h, avec une vitesse comprise entre 71 et 80 km/h.

Ces chiffres rappellent qu'une minorité d'automobilistes continue de faire fi des règles élémentaires de prudence, alors même que cette rue est fréquentée par de nombreux écoliers.

Le Conseil municipal rappelle qu'à de telles allures, les conséquences d'un accident peuvent être dramatiques, en particulier dans une zone résidentielle et scolaire. Il invite les automobilistes à respecter strictement les limitations en vigueur afin de garantir la sécurité de tous les usagers.

Les résultats seront transmis à la Police cantonale qui décidera de la suite à donner. (cm)

Représentation du Conseil municipal

Le 2 juillet, Gisèle Tharin et Olivier Zimmermann participeront à la cérémonie de clôture de l'école secondaire de Saint-Imier. (cm)

Saint-Imier, le 23 juin 2026